

REUNION DE LA COMMISSION CYCLOSPORT

Vendredi 27 juillet 2012 à 20 heures à SAINT MARTIN D'ABBAT

Membres présents

Alain GARNIER – Annick BEAUDIN – Daniel LEBERT – Jean-Louis LATOUR – Michel BOIN – Matthieu VATAN – Stéphane CROIX – Georges BERNARDET

Championnat national route à ROCHECHOUART

Un bref compte rendu de cette épreuve – nos cycloportifs n'ont pas démerité – circuit difficile – temps déplorable pour certains – quelques places honorables – les classements peuvent être consultés sur le site « national ufolep 2012 ».

Cyclo-Cross

3 organisations inscrites à ce jour au calendrier.

2 candidatures de club pour l'organisation du championnat régional : NEVOY et le CERCLE GAMBETTA.

La commission retient le club de NEVOY pour cette organisation.

La commission propose au CERCLE GAMBETTA l'organisation du championnat départemental n'ayant pas à ce jour de nouvelles du VC BEAUGENCY.

Adhésion

FONTAINE Cyril - USM SARAN VTT - ufolep 2011 VTT – acceptée en 3° catégorie.

Descente

LELIEVRE Gilbert – BRAQUET ABBATIEN – actuellement en 2° catégorie – acceptée pour la 3° catégorie (ne devra pas obtenir de victoire ni de place dans les 5 premiers pendant 10 courses dans le Loiret – ni à l'extérieur du département)

MEUNIER Jean-Luc – PEDALE PATICHONNE – en 3° catégorie actuellement – refusée pour GS : n'a pas 50ans – âge minimum requis pour être en GS (décision prise en assemblée générale)

Supériorité manifeste

LENNE Pascal – ASPPTO – GS – est monté en 3° catégorie à compter de ce jour – totalise 27 points à ce jour (1 victoire et 3 places de 2) – n'a pas disputé la victoire à la course de LOURY.

Nouvelles modalités d'assurance (licenciés et clubs)

Les membres de la commission cycloSPORT ont évoqué les nouvelles dispositions et nouveaux tarifs d'assurance de l'APAC.

Après enquête, il ressort que :

- l'ensemble des cycloportifs sont surpris de l'augmentation très importante de l'assurance incluse dans la licence

- les présidents de clubs manifestent leur désapprobation et leur mécontentement sur ces tarifs et contraintes administratives imposées pour pouvoir organiser une épreuve.

Il est à noter qu'en cas de sinistre « la compagnie d'assurance se réserve la possibilité d'infliger un cas de défaillance à l'organisateur »

La commission craint que ces nouvelles dispositions tarifaires et administratives entraînent d'une part une diminution importante du nombre d'épreuves organisées pour la saison 2013 et d'autre part une perte non négligeable de licenciés cycloport.

RAPPEL

Les clubs doivent se réaffilier obligatoirement pour le 1^{er} septembre afin de permettre à leurs adhérents de participer aux épreuves prévues après cette date.